

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 719

présenté par
Mme Elimas

ARTICLE 61

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à prévoir, *a minima*, l'examen par le Conseil d'État du texte d'application définissant les modalités et la méthodologie de l'indicateur.